



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Mohawk	Campbellville		
Date	Samedi 10 octobre 2020	Heure de départ	19 h 00	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 12 : Dégagé (Temp : 12 °C)			
État de la piste	Courses 1 à 12 : Rapide			
Nombre de courses	12	Nombre de courses de qualification	Nombre total d'inscriptions	149
Total des paris mutuels	\$2,444,609			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
McKay, Rob	Miller, Tom	Hughes, Larry

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Finales – Ontario Sires Stakes-Grassroots – Divisions pour chevaux de 2 et 3 ans.

Jody Jamieson est coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (e) (Permettre à un autre cheval de passer inutilement vers l'intérieur ou commettre tout autre acte permettant à un cheval d'améliorer sa position.), lorsqu'il menait le cheval "Massive Flirt", dans la Course 10, le 6 octobre 2020.

Sanction pécuniaire de \$200.

Décision #1087638.

Tony O'Sullivan est coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.25. Défaut de signaler un changement d'équipement effectué sans permission pour le cheval, "Back In The Game", dans la Course 11, le 9 octobre.

Sanction pécuniaire de \$200.

Décision #1087674.

Course 1 – Trevor Henry est coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (e) (Permettre à un autre cheval de passer inutilement vers l'intérieur ou

commettre tout autre acte permettant à un cheval d'améliorer sa position.), lorsqu'il menait le cheval "Sams A Champ".

Sanction pécuniaire de \$200.

Décision #1087623.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Des interférences ont été signalées pour le #9, "A Blue Blood", (Doug McNair), et pour le #10, "Movin To The Top", (Bruce Richardson). Le #2, "Mag N Lady", (Louis Roy), arrivé en 9^e position, a été placé en 10^e position pour avoir causé une interférence au début du dernier droit. Il a été placé sur la liste de vétérinaires à court terme (maladie) par le vétérinaire de la CAJO.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Travis Cullen est coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (e) (Permettre à un autre cheval de passer inutilement vers l'intérieur ou commettre tout autre acte permettant à un cheval d'améliorer sa position.), lorsqu'il menait le cheval "Ourlittlemiracle".

Sanction pécuniaire de \$200.

Décision #1087650.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Course 11 – Rien à signaler.

Course 12 – Rien à signaler.